



Le conseil de coopération est un dispositif qui va permettre de régler la vie de la classe. Il sert à faire respecter les règles, à apporter des critiques constructives, à parler toujours en des termes respectueux, à faire des propositions, à trouver des solutions, à aider ceux qui rencontrent des problèmes

Cinq étapes sont nécessaires pour la mise en place de chaque conseil :

- **Proposer :** les élèves peuvent remplir différents types de coupons, soit en début de conseil, soit lors d'un cours précédent, dans lesquels ils pourront s'exprimer dans les trois domaines suivants:
 - les coupons « je félicite / je trouve agréable »
 - les coupons « j'ai un problème / je trouve désagréable »
 - les coupons « sujets de discussion »

Les coupons doivent être datés et signés par leurs auteurs.

- **Discuter :** après analyse du contenu des coupons, chaque point retenu est proposé à l'ordre du jour et abordé au cours du conseil.
- **Décider :** en fonction des thèmes traités, des décisions précises sont prises et votées par les membres du conseil.
- **Appliquer :** chaque décision prise et validée en conseil devra être appliquée par tous les membres de la classe et de l'équipe éducative.
- **Transmettre :** après validation par le conseil, certaines informations sont transmises à l'équipe enseignante.

Dans un conseil de coopération, les rôles sont clairement définis et attribués à chaque début de séance. Ils pourront être assumés par les élèves et/ou les professeurs.

1. **Le président de séance :** il ouvre et clôture le conseil en rappelant les règles de fonctionnement. Il est également le garant de la qualité de la parole. Il peut distribuer des avertissements si besoin. Il doit utiliser des phrases ritualisées qui lui permettent de lancer et de clôturer le débat.
2. **Le secrétaire :** il prend en note les thèmes évoqués ainsi que les décisions prises par le conseil.
3. **L'animateur :** il lance les différents points choisis à l'ordre du jour.
4. **Le responsable du temps :** il s'occupe de gérer les temps de parole et doit s'assurer que tous les points choisis à l'ordre du jour sont traités dans le temps imparti.
5. **Le responsable de la parole :** chaque membre du conseil peut prendre la parole. Pour cela, il lui suffit de lever la main et le responsable de la parole note son nom sur une liste et indique qui doit parler.

Tous les élèves de la classe ainsi que les deux professeurs principaux sont membres de droit du conseil. Les autres professeurs de la classe peuvent également, s'ils le souhaitent/peuvent, y participer. Ils peuvent aussi remplir des coupons afin que certains sujets soient abordés en conseil.